



Centre commercial envahi par la fumée de tabac

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 7 décembre 2002

Le centre commercial GRAND CIEL à Ivry sur seine 94 ne fait pas imposer la réglementation sur le tabac dans les lieux public. Certains vigiles de carrefour ou autres fument sans se préoccuper des non fumeurs pourriez vous intervenir auprès des responsables de ce centre commercial.

Je vous remercie par avance.

Réponse :

Vous pouvez consulter le communiqué de presse qui a été publié le 4 novembre 2002. Le jugement sera rendu le 9 décembre 2002 et, s'il nous est favorable, nous le tiendrons à votre disposition pour appuyer une demande auprès de la direction du centre commercial GRAND CIEL

La méthode pratique mise en place par DNF pour être protégé contre le tabagisme vous permettra d'effectuer les relevés dont DNF pourra faire état auprès de la direction du centre.

DNF reste à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche, mais ne peut pas se substituer au plaignant sans que n'aient été formulées officiellement au commerçant des remarques précises appuyées sur des textes et des témoignages légaux.